

Paris, le 22 novembre 2012

Monsieur le Président,

La Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale se félicite de la présentation par la Commission européenne de la proposition de directive relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse.

Cette proposition va dans le sens des conclusions sur l'instauration de quotas de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises européennes que nous avons adoptées le 16 octobre dernier. Nous aurions toutefois souhaité que l'instauration de quotas obligatoires soit accompagnée de sanctions fixées par l'Union européenne et non laissées à la discrétion des Etats membres.

La commission des affaires européennes estime que cette proposition ne soulève aucune difficulté au regard de la subsidiarité et que l'Europe doit agir afin de conduire une action efficace dans ce domaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Danielle AUROI

Monsieur Maroš ŠEFČOVIČ
Vice-président de la Commission européenne
Commissaire chargé des relations interinstitutionnelles
rue de la Loi 200
B 1049 Bruxelles
BELGIQUE